

Taxes sur les ventes par années budgétaires

Exemptions

Articles nécessaires à la vie

| 1921 | 1922 | 1923 | 1924 | 1925 | 1926 | 1927 | 1928 |
|---|---|----------------|--|--------------------|---|------|------|
| Produits agricoles vendus par le cultivateur qui les a récoltés; Matières servant exclusivement à la fabrication de l'oléomargarine ou de tout succédané du beurre ou du saindoux. | Farine préparée; blé roulé; lait condensé; lait évaporé et lait en poudre; sel. | Farine d'orge. | Sirops et mélasses de toutes sortes; aliments au lait; céréales préparées en paquets ne dépassant pas 25 livres; sagou et tapioca; présure; crème glacée; riz nettoyé; macaroni; vermicelle; viandes salées ou fumées; gâteaux et tartes de pâtisseries. | Plants de légumes. | Orge mondé, orge perlé; pois cassés; glucose ou sucre de raisin; sirop de glucose et sirop de maïs ou tous sirops contenant un mélange. | | |

Divers

| | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|--|
| Son, petit son, recoupes; tourteaux d'huile; grains mélangés ou moulus pour la nourriture des bestiaux ou des volailles; abeilles; billes de bois et bois rond non ouvré; poteaux pour clôtures; traverses de chemin de fer; bois à pâte; écorce pour tannage et autres produits de la forêt, quand ils sont produits et vendus par un colon ou un cultivateur; matériaux pour servir uniquement à l'outillage et à la réparation des navires; yeux artificiels; médailles d'anciens combattants; monuments commémoratifs élevés à la mémoire de soldats morts durant la grande guerre; articles importés pour l'usage du gouverneur général; articles importés pour l'usage personnel ou officiel de consuls généraux natis ou citoyens du pays qu'ils représentent et qui ne s'occupent d'aucun autre commerce ou profession; bibles, missels, livres de prières, livres de psaumes et d'hymnes, brochures religieuses et images servant à l'instruction religieuse. | Engrais et matières entrant dans leur fabrication; pulpe de betterave séchée. | Manuscrits; pelleteries; laine qui n'a pas subi d'autre préparation que le lavage. | Livres pour les sourds, les muets et les aveugles, en vertu de l'article 173 du tarif; livres employés dans les universités, les collèges et les écoles; livres importés spécialement à l'usage effectif des Mechanics Institutes constitués en corporation, des bibliothèques publiques, des bibliothèques d'universités, de collèges ou d'écoles, ou d'une bibliothèque d'une société médicale, de droit, littéraire, scientifique ou d'art, appartenant aux comités de ces institutions et n'étant dans aucun cas la propriété de particuliers.— Article du tarif 175. Manuels imprimés et acceptés par le département de l'Instruction publique de toute province du Canada et matières employées exclusivement à la fabrication desdits manuels; cloches importées pour l'usage exclusif des églises (art. 352a); instruments métalliques de chirurgiens et de dentistes; aiguilles pour la chirurgie; appareils pour l'application des rayons X; microscopes, etc. (art. 466 et 466a). Béquilles ou cannes destinées aux invalides. Ficelle d'engrègement ou ficelle pour les moissonneuses-lieuses. Nitro-glycérine, poudre dite giant et autres explosifs, n.d. Poudre à mines. Appareils scientifiques ou ayant rapport à la philosophie, y compris les ustensiles, instruments, etc., énumérés à l'article 696 du tarif. | | Animaux et articles importés en vertu des articles 700, 701, 702, 703 et 704 du tarif. | | |
|--|---|--|--|--|--|--|--|